

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET LINDEN S.A.
40 RUE JEAN MONNET MELPARK -
BATIMENT 5
STE D'EXPERTISE COMPTABLE ET
D'ANALYSE FINANCIERE "ACCOUNTING
FIRM"
68200 MULHOUSE

V/REF :
N/REF : 2017 B 803 / 2018-A-10002

Le greffier du tribunal d'instance de Colmar certifie qu'il a reçu le 28/04/2018, les actes suivants :

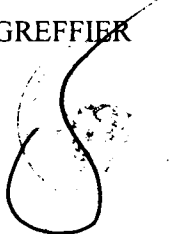
Procès-verbal d'assemblée générale en date du 31/12/2017
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Concernant la société

2X INVEST
Société par actions simplifiée
1 Z. A. Grands Près
68370 Orbey

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-10002 le 11/10/2018
R.C.S. COLMAR TI 832 547 103 (2017 B 803)

Fait à COLMAR le 11/10/2018,
LE GREFFIER



218 A 10002.
 11 JUL 1963
 17 B 803

17 B 803

Tu Mw

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate que la Société contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, deux sociétés, la société MECATECHNICK SAS et la société PWS PROJECT SARL, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Il est précisé que le nouvel article L. 823-1, I-al. 2 du Code de commerce prévoit de manière exceptionnelle la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, toujours appelé à remplacer le commissaire aux comptes titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès.

A cet effet, l'Assemblée Générale décide de nommer à compter du 01 janvier 2018, un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant.

La société SFW CONSULTANTS SAS, société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Colmar, ayant son siège social 68 rue Jean Monnet, BP 22313, 68069 MULHOUSE CEDEX, représentée par Monsieur Sandro CIPRIANO, Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Colmar, exerçant 68 rue Jean Monnet, 68200 MULHOUSE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Jean-Luc YAYI, Commissaire aux Comptes Suppléant inscrit à la Compagnie Régionale de Colmar, exerçant 2 rue Joseph Schwer, 68120 RICHWILLER, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La société SFW CONSULTANTS SAS, représentée par Monsieur Sandro CIPRIANO, Commissaire aux Comptes, a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Monsieur Jean-Luc YAYI, Commissaire aux Comptes, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

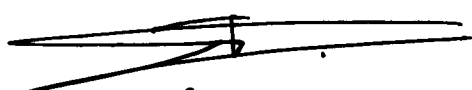
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

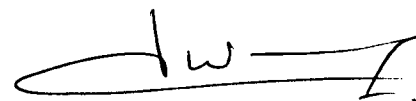
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Thomas LUTZ
Société MECATECHNIK



Lu et approuvé

Le secrétaire
Mickael WURCKER
Société PWS PROJECT



Lu et approuvé

TL Hw